

DEC213745DR19

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire dans le cadre des masters days

LA DELEGUEE REGIONALE

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;
Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;
Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;
Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 portant nomination de Mme Christine BRUNEL aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Normandie ;
Vu la décision DEC181979DAJ du 26 octobre 2018 portant délégation de signature à Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale de la circonscription Normandie et notamment son article 1.1 ;
Vu la décision DEC212891DAJ du 08 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lors de des masters days organisés au GANIL :

Mme Christelle STODEL, Mr Gilles de FRANCE

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNR

Fait à CAEN, le 15 novembre 2021

La Déléguée régionale
Christine BRUNEL

